



CDEN du 18 mars 2013  
Déclaration liminaire de la FSU

Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN des Hautes-Pyrénées,

Ce CDEN se réunit pour examiner les propositions de l'administration dans le cadre de la préparation de la rentrée 2013.

Cette préparation se fait dans un contexte budgétaire qui ne permet pas de créer les postes dont notre département a besoin pour améliorer le fonctionnement de l' Ecole Publique.

Dans le premier et le second degrés, les organisations syndicales ont unanimement voté contre toutes les propositions de fermetures.

Après des années de suppressions de postes, les écoles et établissements se trouvent dans une situation tellement dégradée, qu'il n'est pas acceptable de poursuivre dans cette voie.

Dans le premier degré

La ventilation académique ne prend pas suffisamment en compte les spécificités des départements ruraux, dont le P/E est fortement défavorable en terme comptable, et ne reflète pas la réalité de nos écoles. Le rapprochement des P/E de l'académie conduit à un nivellement par le bas. Pour mémoire, depuis 2002, notre département aura perdu 112,5 emplois.

Si on se tenait à ces données comptables, le seuil d'ouverture pour les classes du 65 devrait être à 21, puisque c'est le taux d'encadrement pris en compte par le Recteur.

Les ouvertures proposées, insuffisantes, se feront au prix de fermetures dans d'autres écoles.

La carte scolaire ne peut pas continuer à se décider selon les modalités actuellement en vigueur.

Dans le document de travail, des écoles avec des effectifs raisonnables, permettant la scolarisation des enfants de 2 ans, la prise en charge de certains élèves en difficulté alors que les RASED sont décimés, le travail différencié pour rattraper l'hétérogénéité des connaissances des élèves, voire à certains moments de l'année, contraintes de faire face momentanément au non remplacement des maîtres absents, se retrouvent sur la sellette pour une fermeture de classe.

Quand les annonces ministérielles ne trouvent aucune traduction sur le terrain, comment pensez-vous que les familles réagiront si elles ne peuvent plus inscrire leurs petits à l'école ?

L'amélioration attendue par le dispositif "plus de maîtres" peut-elle se faire au prix de la dégradation des conditions d'enseignement dans une autre école ?

Les établissements de l'éducation spécialisée se trouvent confrontés à des effectifs de plus en plus chargés, les besoins pour les primo-arrivants augmentent, les SEGPA sont en difficulté, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est insuffisant.

Notre département a également besoin de renforcer les équipes de formateurs et d'aide à l'intégration des élèves à besoins particuliers, qu'ils soient PEMF, Conseillers Pédagogiques, généralistes ou spécialisés, mais aussi maîtres-référents et maîtres en RASED. Nous n'épiloguerons pas sur les besoins en titulaires mobiles qui assurent les remplacements, mais également les décharges des directeurs.

Sans parler des enveloppes budgétaires insuffisantes pour défrayer nos collègues ou permettre les départs en formation spécialisée, qui vont à nouveau être amputées de 15% en 3 ans, après des années de baisse ininterrompues.

Le tableau n'est pas enviable, n'est-ce pas ?

Et ce sont les Personnels, nos collègues, qui par leur engagement, sur leur temps personnel, parfois au prix de leur santé, pallient les manques de l'institution, alors qu'on leur demande toujours plus, avec moins de moyens.

Une petite question pour finir sur l'état des lieux du 1er degré.

Savez-vous de quand date la scolarisation des enfants de 2 ans en école maternelle ? Des grandes Lois, dites Lois Ferry, de 1881.

Dans le décret du 2 août 1881, il est écrit, à l'article 1 du Titre I :

"Les écoles maternelles (anciennement salles d'asile), publiques ou libres, sont des établissements d'éducation où les enfants des 2 sexes reçoivent les soins que réclame leur développement physique, intellectuel et moral. Les enfants peuvent y être admis dès l'âge de 2 ans accomplis et y rester jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 7 ans." Comme vous pouvez l'entendre, sans aucune restriction du type "partout où c'est possible" ou encore "dans les zones défavorisées".

Et voilà comment, en interrogeant l'histoire, on réalise que le progrès ne se trouve pas forcément du côté où on le cherche.

Dans le second degré

Concernant les propositions de créations en collège ou lycée, les représentants des personnels se sont abstenus. Ce vote a une signification bien précise : les créations ne suffisent pas.

Les réformes qui ont touché notre Ecole depuis tant d'années, ont créé une situation particulièrement précaire dans les établissements. Le saupoudrage des créations de postes ne peut cacher une réalité tellement difficile sur le terrain du travail éducatif et pédagogique.

Qui peut croire que le choix laissé aux établissements pour les horaires des disciplines, notamment en langues vivantes, crée de l'égalité entre toutes-tous les élèves ?

Qui peut croire que la logique comptable toujours en vigueur (en collège, dans le 65, la moyenne d'élèves par classe s'établit à 25,5 élèves, alors que certaines classes passent la barre des 28), logique défendue aujourd'hui comme hier par l'administration, peut ouvrir la voie d'un véritable changement pour l'Ecole de la République ?

Qui peut croire qu'avec un taux d'HSA allant jusqu'à plus de 9% en lycée, l'Ecole d'aujourd'hui pourra permettre aux personnels de mieux vivre leur métier et d'améliorer leur travail auprès de leurs élèves ?

**Qui peut croire qu'il vaut mieux des heures supplémentaires que des créations de postes ?**

**Qui peut croire que le solde zéro en lycée professionnel de cette année ne cache pas des suppressions à venir quand la réforme du Baccalauréat professionnel en trois ans en sera à son avant-dernière année ?**

**Qui peut croire que notre Ecole, après les réformes successives et parfois contradictoires qu'elle a subies, pourra s'en sortir sans que de véritables moyens humains n'y soient affectés rapidement ?**

**Une enquête de carrefour santé social de 2011 menée avec la MGEN exprime que 24% des agents de l'Education Nationale (enseignants et non-enseignants, en établissement ou dans les services administratifs) sont en état de tension au travail et 14% en épuisement professionnel.**

**Qui peut croire que notre système éducatif va bien devant ce constat alarmant ?**

**En conclusion**

**Nos élèves, leurs familles, subissent de plein fouet une situation économique et sociale qui les plonge dans l'angoisse et l'instabilité, avec les conséquences que l'on connaît au niveau de l'échec scolaire. Notre département est particulièrement concerné par la crise de l'emploi qui frappe avant tout, ceux d'entre nous qui sont le moins bien éduqués et formés. La Fonction Publique n'échappe pas à la précarisation galopante des salariés.**

**Pour sortir de cette spirale mortifère, nos élèves et leurs parents, ont besoin de toute l'aide qu'un Etat responsable et solidaire doit leur apporter. La France n'a jamais produit autant de richesse, mais les mécanismes de redistribution de celle-ci se sont inversés.**

**Quand avons-nous renoncé à éduquer au mieux tous nos enfants ?**

**Quand avons-nous accepté que l'injustice soit la règle et l'égalité l'exception ?**

**Quand avons-nous consenti à donner plus à ceux qui ont plus ?**

**Jamais.**

**C'est une minorité qui a opéré ce glissement, petit à petit, sous couvert de rentabilité et d'efficacité, en bons serviteurs de la finance déshumanisée.**

**Refonder l'Ecole de la République, c'est s'attacher en premier lieu à résoudre les problèmes quotidiens auxquels elle est confrontée.**

**Ce n'est pas la voie choisie par notre Ministre qui a décidé d'écarter les Personnels de tout le débat destiné à faire le bilan et à tracer les perspectives.**

**Une nouvelle fois, la FSU 65 dénonce cette décision et la déplore.**

**Au nom de l'ambition que nous portons pour le Service Public de l'Education Nationale, qui seul peut permettre l'éducation et l'émancipation de toutes et tous.**